

CC ACM

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES

 **CFPPA de Sées**
Formations pour adultes

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs



Animation
socio-éducative



Formation
continue



70h en centre
18 jours en structure



Les fonctions de direction d'un ACM permettent à son titulaire de mettre en place un projet pédagogique et de le faire vivre : transmettre ses valeurs et son éthique, ses intentions éducatives, manager l'équipe de manière bienveillante en l'impliquant et en construisant avec elle, coordonner les aspects réglementaires, administratifs, pédagogiques et logistiques de l'ACM.

Ces fonctions s'exercent auprès d'un public jeunesse dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement, de séjours de vacances...

Objectifs

La formation permet à des titulaires de BPJEPS, DEJEPS ou DESPJEPS d'acquérir les compétences professionnelles pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs.

- Mettre en oeuvre un projet pédagogique en lien avec les enjeux d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement
- Animer et accompagner l'équipe dans une dynamique collective et participative
- Organiser un accueil et un accompagnement favorable au bien-être de tous

Organisation

La formation se déroule de mars à juin :

- 63 heures au CFA-CFPPA planifiées les jeudis ou vendredis
- 7 heures (accompagnement, préparation épreuve et certification)

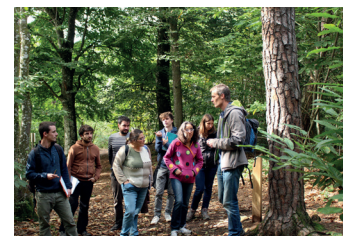
90% des contenus sont assurés par des professionnels en activité dans le champ de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement (Familles Rurales, Espace de Vie Sociale Essay, Yapuka, d'Ecouvres Vertes).

Accompagnement

Toute personne en situation de handicap (temporaire ou permanente) peut suivre une formation au CFA-CFPPA. La personne référente handicap peut les accompagner dans les démarches et organiser les aménagements nécessaires.

LES +

- + une formation **réfléchi**e et dispensée par des professionnels de l'éducation populaire et EEDD, avec un programme adapté aux besoins
- + une **pédagogie active**, basée sur la mise en situation professionnelle
- + une **coloration Education à l'Environnement** pour le projet pédagogique et la démarche globale



Programme*

Organiser et évaluer les activités :

Typologie et niveaux de projets (articulation projets éducatif et pédagogique), construction du projet pédagogique (positionnement en tant que Directeur, méthodologie ...), gestion financière et opérationnelle de l'ACM (HACCP, financements de projets ...)

Encadrer une équipe dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs

Gestion des ressources humaines (recruter, accompagner les équipes), conduite de réunions participatives, gestion de conflits ...

Accueillir les publics enfants, adolescents et les animateurs

Responsabilités en ACM, aménagement des espaces et des temps (locaux, encadrement ...), procédure de signalement, relation avec les familles ...

Possibilité de préparer le certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (CC ACM) durant la formation

*Conforme au RNCP n° RS5737
publié au 16/12/2021

Chiffres clés*

**données issues de la promo sortante*

Réussite à l'examen

**moyenne sur les 5 dernières promo*

Satisfaction

**moyenne sur les 3 dernières promo*

Insertion à + de 6 mois

**promo 2017 et 2018*



Évaluation

Le CC ACM est une formation certifiante.

Le certificat complémentaire est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La validation du CC ACM se fait lors d'une soutenance orale basée sur un écrit.

Financement

- Plan de développement des compétences
- CPF de transition professionnelle
- Compte Personnel de Formation
- Financement de France Travail
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

Rémunération possible selon le statut
Tarifs de formation selon le parcours (nous contacter pour un devis)

Débouchés

Insertion professionnelle

► Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs dans des services jeunesse, associations organisant des ACM, entreprises productrices de séjours...

Admissions

Pour entrer en formation :

- Être titulaire d'une attestation de secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité)
- Justifier d'une expérience d'animation, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation (possible dans le cadre du BPJEPS EEDD)
- Être admis(e) en formation ou déjà titulaire d'un BPJEPS (ou BEATEP), DEJEPS ou DESJEPS

Les sélections des candidats se basent sur les pré-requis ci dessus.

Inscription :

De janvier à mars

Date de session :

Du 26 mars au 18 juin 2026

Responsable de formation
Elodie TERRY

Secrétariat pédagogique
Milène HEUDIARD

02.33.28.71.59
cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr